

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de l'expertise : expert d'assuré, expert d'assurance, expert judiciaire

- Maîtres d'ouvrage

- Maîtres d'oeuvre

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, administrateurs ...

- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers de justice, magistrats, ...

- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, entreprises, économistes ...

- Professionnels de l'assurance : entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance, personnel des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance.

- Promoteurs

- Diagnostiqueurs immobiliers

- Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari,

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Comprendre l'importance de la sécurité en termes humains et économiques
- Caractériser l'accident du travail et la maladie professionnelles
- Discerner les obligations du chef d'entreprise et du salarié
- Lister les documents obligatoires en matière de sécurité
- Déterminer les opérations nécessitant un SPS
- Assimiler le rôle du SPS

**PROGRAMME**

- Présentation de la formation
 - Bienvenue dans votre formation 2'
 - Comment réussir ma formation ? 2'
 - TUTORIEL DE NAVIGATION 5'
- 1. Généralités sur les accidents du travail et maladies professionnelles
 - Vidéo 1 - Généralités sur les accidents du travail et maladies professionnelles 3'
 - Atelier n°1 - Quiz sur les accidents du travail et maladie professionnelle en France 1'
 - Atelier n°2 - Distinguer un accident de travail d'une maladie professionnelle 3'
- 2. Prévention des risques et réglementation pour l'employeur
 - Vidéo 2 - Obligation de résultat du chef d'entreprise 3'



- Atelier n°3 - Identifier les mesures que le chef d'entreprise doit prendre2'
- Atelier n°4 - Reconnaître les formations de "sécurité" obligatoires2'
- Vidéo 3 - Les registres obligatoires en matière de santé et de sécurité2'
- Atelier n°5 - Distinguer les registres obligatoires4'
- Vidéo 4 - Vérifications des installations et des équipements1'
- Atelier n°6 - Connaître la périodicité de contrôle des équipements3'
- 3. Prévention des risques et réglementation pour le salarié
 - Vidéo 5 - Prévention des risques et réglementation pour le salarié2'
 - Atelier n°7 - Quiz sur la prévention des risques et réglementation pour le salarié1'
- 4. Coordination de la mise en œuvre de la sécurité sur les chantiers
 - Vidéo 6 - Coordination de la mise en œuvre de la sécurité sur les chantiers5'
 - Atelier 8 - Distinguer les catégories d'opérations2'
 - Atelier n°9 - Identifier les éléments du PFSPS2'
- 5. Synthèse et guide pédagogique
 - Vidéo 6 - Coordination de la mise en œuvre de la sécurité sur les chantiers3'
 - Guide - Les fondamentaux de la sécurité et protection de la santé sur les chantiers12'
- Questionnaire de satisfaction
 - Questionnaire de satisfaction3'

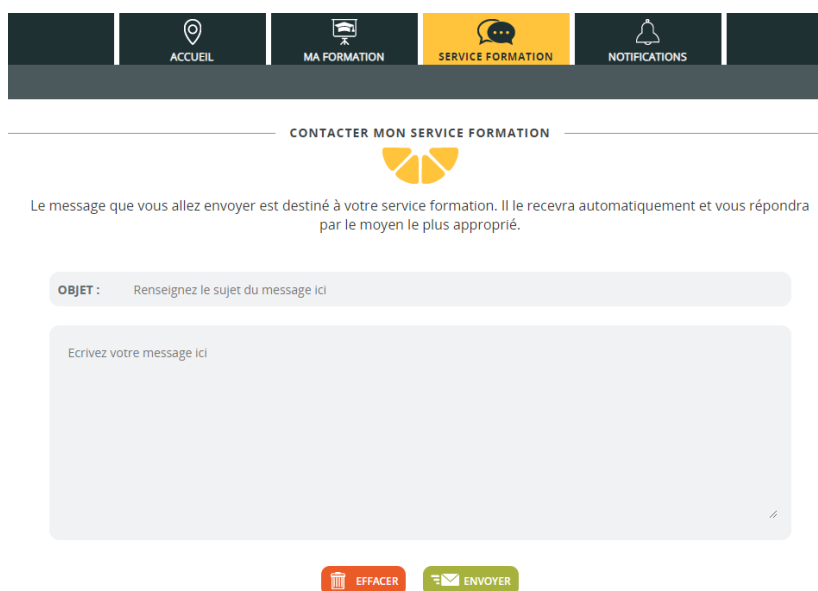
**VALIDATION**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.